

Situation

Je suis un.e **professionnel.le de santé** en libéral, professionnel.le hospitalier,

et je **REPERE**, je **CONSTATE**, ou j'ai des **INQUIETUDES** concernant un danger ou risque pour un enfant **MINEUR**. Que faire ?

Ressources

Je peux utiliser **2 ressources importantes pour savoir quoi faire et en quelles circonstances :**

Le **GUIDE interactif** du Département d'Ille et Vilaine sur « l'Enfance en danger ou en risque de danger »

L'**OUTIL interactif** de l'HAS sur le repérage et signalement de la maltraitance des enfants pour les médecins

Le **GUIDE** du Département de Loire Atlantique pour les professionnels travaillant auprès d'enfants

Le **GUIDE** de la CRIP* de Loire Atlantique pour les médecins et professionnels de santé

* Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes)

Comment ?

Si je fais une **Information Préoccupante (IP)** adressée au CRIP ((Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes) ou au Département, je remplis la **fiche de signalement** :

Pour le département du 35

Pour le département du 44 :

Pour les médecins

Pour les autres professions

Pour le département du 56

Si je suis médecin et fais un signalement au Procureur de la République :

Modèle de certificat initial

Modèle de signalement

Contacts du territoire

Pour les communes du 35 :

Tel : 02 99 02 38 02
crip35@ille-et-vilaine.fr

Pour les communes du 44 :

Tel : 02.51.17.21.88
crip44@loire-atlantique.fr

CRIP (Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes)

Pour les communes du 56 :

Tel : 02.97.54.57.73
infos.preoccupantes@morbihan.fr

CDAS (Centre départemental d'action sociale) pour les communes du 35 :

9 Avenue de la Gare - Redon
Tél : 02.22.93.66.50
cdas-redon@ille-vilaine.fr

Horaires & ouverture :

- Du lundi au jeudi : 9h-12h30, 13h30-17h.
- Fermeture au public le vendredi matin, l'accueil téléphonique reste assuré.

CMS (Centre Médico Social) pour les communes du 56 :

ALLAIRE : Rue de Redon
Tel : 02.99.71.91.15
cms-allaire@morbihan.fr

Accueil téléphonique :

- Du lundi au vendredi : 9h-12h30, 13h30-17h

Services du département

EDS (Espaces Départementaux des Solidarités) pour les communes du 44 :

Rue d'Ahaut - St Nicolas de Redon
Tel : 02.99.70.54.54
eds.stnicolasderedon@loire-atlantique.fr

Horaires & ouverture :

- Du lundi au vendredi : 9h-12h15, 14h-17h15 (sauf jeudi matin).

LA GACILLY : Rue de la liberté
Tel : 02.97.69.53.08
antenne-lagacilly@morbihan.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, vendredi : 9h-12h30, 13h30-17h

UAPED (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger)

du Centre Hospitalier Intercommunal Redon Carentoir
02.99.71.71.71

Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger

Pour les situations relevant d'une urgence :

Mise à l'abri immédiate envisagée ;
Faits de violences sur mineur.es récurrents ou graves ou récemment commis par le.s parent.s et/ou risque important de récurrence de violences.

Tribunaux judiciaires pour signalement au Procureur de la République

Adresser votre signalement par mail à

Pour les communes du 35 : TJ de RENNES : std.tj-rennes@justice.fr

Pour les communes du 44 : TJ de SAINT NAZAIRE : ttr1.tj-st.nazaire@justice.fr

Pour les situations non urgentes

(autres situations)

Adresser votre signalement par mail à :

Pour les communes du 35 : TJ de RENNES : mineurs.pr.tj-rennes@justice.fr

Pour les communes du 44 : TJ de SAINT NAZAIRE : tj-st.nazaire@justice.fr

Pour les communes du 56 : TJ de VANNES : perm-pr.tgi-vannes@justice.fr